



Jean-Pierre MALARDEAU
Président du *seasy*

Madame, Monsieur,
L'eau étant un élément clé des services publics des collectivités, son cycle est au cœur de nos préoccupations. Le *seasy* assure la production et la distribution de l'eau potable pour 20 communes et la gestion de l'assainissement collectif des eaux usées de 16 communes.

Nous sommes responsables du cycle le plus court, celui réservé à notre usage personnel et industriel, celui qui va de la nature à la nature en passant par chez vous, alors que le cycle naturel, sans cesse renouvelé, est planétaire.

C'est un cadre réglementaire très strict et évolutif qui guide nos actions.

Par notre mode de gestion en régie et l'efficacité de nos actions, nous recherchons sans cesse un service public de l'eau performant. L'uniformité de nos tarifs crée la solidarité de notre territoire. En ce début d'année, je forme pour vous et tous les êtres qui vous sont chers des vœux de bonheur, de sérénité et de santé.

Bien cordialement.

Le Président du seasy
Jean-Pierre MALARDEAU
Maire de
Prunay-en-Yvelines



AU 1^{ER} JANVIER 2022, LE PÉRIMÈTRE D'EXERCICE DE LA COMPÉTENCE ASSAINISSEMENT COLLECTIF ÉVOLUE

Dans le cadre des réformes engagées par l'État concernant l'organisation territoriale, les compétences Eau et Assainissement, ont été transférées aux Communautés d'Agglomération et Communautés de Communes au 1^{er} janvier 2020. Il a été possible pour les seules Communautés de Communes de différer ce transfert au 1^{er} janvier 2026.

C'est ainsi que la Communauté d'Agglomération Rambouillet Territoires, la Communauté d'Agglomération de l'Etampois, la Communauté de Communes Cœur de Beauce se sont substituées aux communes pour siéger au *seasy*. Seules les communes de Corbreuse (compétence eau potable) et Garancières-en-Beauce (compétence assainissement) sont encore membres à part entière du syndicat.

La commune de Clairefontaine-en-Yvelines, est membre du *seasy* pour la compétence Eau potable depuis de nombreuses années. Néanmoins, elle avait fait le choix de confier à un opérateur privé la gestion de la compétence assainissement collectif dans le cadre d'une délégation du service public (DSP).

Depuis le 1^{er} janvier 2020, la Communauté d'Agglomération Rambouillet Territoires se substitue à la commune, d'une part en représentant la commune au sein du *seasy* pour la compétence eau potable, et d'autre part en reprenant le suivi du contrat de délégation de service public (DSP) pour la compétence assainissement.

Le contrat de DSP arrivant à échéance au 1^{er} janvier 2022, et compte tenu que le *seasy* assure déjà la compétence eau potable, sur cette commune, c'est naturellement que RT78 a demandé au syndicat de reprendre en gestion l'assainissement collectif.

Le mode de gestion de cette compétence évolue par conséquent vers celui de la régie directe.

→ Par délibération en date du 17 novembre 2021, le comité syndical a accepté à l'unanimité le transfert au 1^{er} janvier 2022, de la compétence assainissement collectif de la commune de Clairefontaine-en-Yvelines et a modifié ses statuts en conséquence.

**TOUTE L'ÉQUIPE
DU SYNDICAT VOUS
SOUHAITE UNE TRÈS
BONNE ANNÉE...**

2022

LE SEASY AU SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT

Le *seasy* est engagé, depuis de nombreuses années, dans des démarches de qualité et du management environnemental. Ceci est démontré par ses certifications ISO 9001 et ISO 14001.



Dans le cadre de la politique environnementale de son service assainissement, le *seasy* s'inscrit dans la recherche d'un haut degré d'efficacité des performances environnementales par l'optimisation du fonctionnement des équipements, par le maintien d'un haut niveau de technicité du personnel et du matériel, et par un suivi de la consommation des ressources et la gestion des déchets à la source, en éliminant de façon sûre et responsable. C'est ainsi que, afin de limiter son impact environnemental lors de déplacements, le *seasy* vient de



s'équiper de deux véhicules électriques. Une borne de rechargement a été installée au siège du syndicat.

De même, vis-à-vis de ses partenaires financiers et plus particulièrement l'Agence de l'Eau Seine Normandie, le *seasy* s'est engagé à réaliser ses travaux sous charte qualité. Il s'agit notamment de diminuer les impacts de pollutions ponctuelles en fiabilisant la réalisation de travaux sur les réseaux d'assainissement, de garantir la qualité de l'eau potable et la performance du rendement du réseau d'eau potable en minimisant les fuites. En 2020, le *seasy* a un



rendement de son réseau d'eau potable de plus de 90% (rapport entre l'eau prélevée et l'eau distribuée).

ENTRETIEN DU PATRIMOINE

Le syndicat entretient ses bâtiments. Cette année, la toiture en ardoise de la grange située à ABLIS, vient d'être reprise. L'entreprise BACEIREDO a effectué cette mission avec soin et précision en octobre/novembre 2021.



LA CONTINUITÉ DE SERVICE

Les conditions climatiques n'ont pas été des plus agréables cette année. Mais malgré les conditions difficiles de l'année 2021, les agents du *seasy* ont poursuivi leurs missions.



→ En début d'année, le Syndicat a renouvelé le réseau d'eau potable de la rue de Marly et de la Croix St Pierre à Saint-Martin-de-Bréthencourt. Les travaux ont été réalisés en régie.

→ Le remplacement d'une conduite d'eau potable par fonçage sous la Route Départementale 177 à Prunay-en-Yvelines a été réalisé. Les conduites en polyéthylènes sont assemblées par électro-soudure.



INSPECTION TÉLÉVISÉE ET NETTOYAGE DES FORAGES DE CLAIREFONTAINE

Un forage d'eau potable est un équipement sensible qui peut se colmater ou se dégrader dans le temps. La réglementation préconise de faire une inspection télévisée de chaque forage à minima tous les 10 ans.

Il apparaît souvent que les filtres situés dans le puits se colmatent. Ces derniers permettent le passage de

l'eau de la nappe, quand la pompe tourne, sans aspirer les alluvions. La technique pour les nettoyer consiste à utiliser un générateur d'impulsions qui produit des ondes de choc au travers d'une tête descendue dans le puits. Dans un même temps l'eau est aspirée et filtrée. Cette technique a été choisie par le *seasy* car elle n'utilise aucun produit nocif, ce qui contribue à la protection de l'environnement.



RÉHABILITATION DU FORAGE DU YÈBLES À CORBREUSE

Dans le cadre des travaux d'entretien des captages, le *seasy* a dû réhabiliter le puits du forage du Yèbles. Ce dernier devenait fragile à différents niveaux.

L'objectif a été de le renforcer pour éviter un effondrement ou qu'une nappe supérieure s'infilte et vienne polluer la nappe puisée.

Un nouveau tube a été placé dans le puits, et la partie entre ce dernier et la paroi de l'ancien puits a été comblée.

Le coût de l'opération est de 49 304€ HT. Ces travaux sont financés par l'Agence de l'Eau à hauteur de 19 722€, le Département de l'Essonne à hauteur de 11 938€ HT et le *seasy* pour 17 643€ HT.



DES TRAVAUX D'INVESTISSEMENT POUR PRÉSERVER LES OUVRAGES

RÉHABILITATION D'UN BÂTIMENT À LA STATION D'ÉPURATION DE SONCHAMP

Lors des transferts de compétences, le *seasy* récupère parfois des équipements qui doivent être réhabilités pour garantir la pérennité ou la solidité des ouvrages, et assurer la sécurité du personnel.

Ce fut le cas pour le local technique de la station d'épuration de Sonchamp dont le mur s'effondrait à cause d'un sol instable et de mauvaises fondations. Une reprise en sous œuvre a été nécessaire pour reprendre les fondations et un pan de mur affaissé a dû être détruit, puis reconstruit.



RÉFECTION DE RÉSEAUX PAR LA TECHNIQUE DE CHEMISAGE

Le chemisage remet en état une canalisation lorsque celle-ci est détériorée ou présente un défaut tel que des racines d'arbres ou des joints défectueux.

Il ne s'agit pas d'un simple colmatage, mais d'une véritable réhabilitation durable de l'évacuation des eaux usées.

Un chemisage continu des collecteurs consiste à introduire, dans les canalisations, une chemise pré-imprégnée de résine. Celle-ci est plaquée contre la ca-

nalisation pour ensuite être polymérisée à l'aide d'un train de lampes UV ou à la vapeur. Ceci garantit l'étanchéité et la restructuration des collecteurs de regard à regard. Après durcissement de la chemise, les branchements sont remis en service. À l'issue du travail, une inspection télévisée est réalisée pour s'assurer de la bonne mise en œuvre du procédé.

Ainsi deux tronçons ont fait l'objet d'un chemisage en 2021 sur les communes de Sonchamp et La Celle-les-Bordes



REFECTION DE BRANCHEMENTS

Un branchement est la partie de réseaux allant de la boîte de branchement située en limite entre le domaine public et le domaine privé, et le collecteur principal. Ce réseau est souvent d'un diamètre de 100 millimètres, alors que le réseau principal est de diamètre 200 mm ou plus.

Des branchements d'eaux usées défectueux ont fait l'objet de reprise. Un des branchements était obstrué par des racines, les autres étaient devenus non étanches et ont provoqué un effondrement de voirie.

REPLACEMENT DE CANALISATIONS EN AMIANTE A ABLIS ET SAINT-ARNOULT-EN-YVELINES

Avant de réaliser des travaux sur les réseaux d'assainissement, une inspection télévisée des réseaux est nécessaire pour confirmer le défaut et évaluer la technique à utiliser.

Des recherches d'amiante sur les réseaux d'eaux usées mais aussi sur les voiries sont obligatoires. Des tests d'HAP (Hydrocarbure aromatique polycyclique) sont également réalisés sur des échantillons de voirie.

Ainsi, les tests réalisés ont confirmé que les canalisations étaient en amiante-ciment. Cela induit, préalablement à l'in-



tervention, de mettre en place un plan de retrait de l'amiante, de retirer les conduites concernées par des opérateurs formés, et d'envoyer les matériaux vers des centres de traitement spécia-

lisés. Ce qui génère évidemment des coûts supplémentaires par rapport à une opération traditionnelle de travaux. Le remplacement des canalisations a ensuite pu avoir lieu.

SÉCURISATION AU CHÂTEAU D'EAU DE MARCHAIS PARFOND



Afin de garantir la sécurité du personnel intervenant notamment lors du nettoyage annuel des réservoirs.

Le *seasy* remplace les anciennes échelles métalliques rouillées par des échelles équipées d'une crinolîne, et aménage des passerelles dotées de garde-corps. Ces nouveaux équipements sont en matériaux composites répondant à la norme ACS.

Cette norme garantit la compatibilité des matériaux utilisés au contact de l'eau de consommation.

DES ÉQUIPEMENTS POUR ALLER PLUS LOIN DANS LA PRÉSERVATION DE L'ENVIRONNEMENT

AUTOSURVEILLANCE DES INSTALLATIONS

Le *seasy* a l'obligation de transmettre mensuellement, aux services de la Police de l'Eau et de l'Agence de l'Eau, des données de fonctionnement de ses stations d'épuration, postes de refoulement et déversoirs d'orage (pluviométrie, débits, résultats d'analyses, ...). Pour ce faire, il faut installer divers équipements et appareils de mesures sur les nombreux sites gérés par le syndicat. Les données enregistrées sont transmises via la supervision, sans nécessiter un déplacement des agents sur les sites.

C'est ainsi que des détecteurs de surverses, mesures de hauteur d'eau, débitmètres, pluviomètres, ... ont été installés.

- Création de canaux « venturi » (ci-contre) et pose de débitmètres à Prunay-en-Yvelines et Sonchamp

Les stations d'épuration de Prunay-en-Yvelines et Sonchamp ont été équipées pour mesurer les débits d'eau qui sortent de ces stations. Cela permet de suivre la charge hydraulique qui arrive et sort de ces stations. Cette donnée permet également de calculer la charge journalière de pollution traitée.

- Installation de détecteurs de sur-

verse et de mesures de hauteur ou de volume d'eau

La réglementation en matière d'assainissement évolue sans cesse et se renforce, non seulement en ce qui concerne les normes de rejet des stations d'épuration, mais également en ce qui concerne tous points de déversement vers le milieu naturel. C'est ainsi, notamment que certains réseaux qui reçoivent beaucoup d'eaux pluviales sont équipés de



déversoirs d'orage. Par fortes pluies, lorsque les réseaux sont trop chargés, les eaux usées diluées par les eaux pluviales se trouvent évacuées vers les rivières. De même, afin de préserver les stations d'épuration qui pourraient se trouver lessivées par trop

d'afflux hydraulique (endommageant leur capacité à traiter les eaux usées), il existe des ouvrages en tête de station qui permettent de bypasser les eaux vers le milieu naturel.

La réglementation impose aujourd'hui d'évaluer le temps de fonctionnement de ces ouvrages, de mesurer ou d'estimer les volumes d'eau et la pollution rejetée. C'est pourquoi, il a été nécessaire d'équiper la quasi-totalité des stations d'épuration ainsi que les postes de refoulement ou déversoirs d'orage les plus importants en détecteurs de surverses, mesures de hauteur, mesures de volumes, ...



INTERCONNEXION DE SECOURS D'EAU POTABLE POUR LA COMMUNE DE CORBREUSE

La commune de CORBREUSE possède deux forages et un château d'eau.

Le *seasy* a dû prendre en considération deux problèmes :

- la commune est isolée au niveau de la ressource en eau, et en cas de pollution de la nappe, elle n'avait aucun secours en eau.
- un des forages a été référencé comme forage « prioritaire » suite au grenelle de l'environnement de 2009, qui a permis aux préfets de chaque département d'établir une liste de forages pouvant subir des pollutions aux pesticides ou aux nitrates. Le statut du forage concerné impose à la collectivité qui le gère de prendre toutes les dispositions possibles pour préserver la qualité de l'eau.

Le premier objectif du syndicat est de créer une connexion de secours entre le réseau de la commune de



CORBREUSE et celui du syndicat. Les travaux ont débuté en août 2021, le réseau d'eau est posé et fonctionnel. Les travaux concernant la création d'un réservoir de 250 m³ et la mise en place de pompes de surpression sont en cours et devraient s'achever durant le 1^{er} trimestre 2022.

Le coût de l'opération est de 1 003 400€ HT. Ces travaux sont financés par l'Agence de l'Eau à hauteur de 396 520€, le Département de l'Essonne à hauteur de 219 750€ HT et le *seasy* pour 387 130€ HT.

Les travaux sont réalisés par l'entreprise SITPO pour les réseaux d'eau potable, l'entreprise VAUBAN pour le gros œuvre du réservoir, et WANGNER pour la pose des équipements du local technique.

Le deuxième objectif est de réaliser un diagnostic sur l'aire d'alimentation du captage concerné afin de mesurer les risques de pollution de la nappe. Un bureau d'études spécialisé sur des thématiques comme l'agronomie et la pédologie (science qui étudie les sols et leurs propriétés) vient d'être désigné pour cette mission. Les différents volets de cette étude seront financés par le *seasy* et ses partenaires financiers.

CHANGEMENT DES COMPTEURS D'EAU POTABLE

Le *seasy* poursuit sa campagne de remplacement des compteurs.

La réglementation impose aux distributeurs d'eau de contrôler ou de renouveler périodiquement les systèmes de comptage. Le *seasy* profite de ces changements de compteurs pour moderniser son système de relève.

C'est pourquoi, nous vous informons de la présence d'agents du *seasy* sur vos communes. Les interventions de nos équipes se font généralement sur les compteurs se trouvant sur la voie publique, mais certains de nos compteurs se trouvent chez les abonnés (en domaine privé). Les abonnés concernés seront informés préalablement

par courrier afin de convenir d'un rendez-vous avec le personnel du *seasy*. À cette occasion, nos équipes remplaceront nos compteurs les plus anciens, conformément à la réglementation en vigueur, et mettront en place un module sur les compteurs (appelé également « cible ») qui permettra de faciliter la relève. Le relevé de l'index se fait à faible distance du compteur par transmission radio ; la cible se déclenche lors du passage dans la rue de notre releveur avec son terminal portable dédié. Ces données seront ensuite utilisées pour la facturation.

Outre l'aspect réglementaire, il ressort une amélioration du service rendu et un confort supplémentaire pour l'abonné. En effet, l'objectif de ces modifications est de faciliter les

opérations de relève et de permettre à court terme de réaliser deux relèves par an.

Cela a pour avantage de pouvoir déceler au plus vite les fuites après compteur et également d'établir deux facturations par an au réel (abandon de la facturation estimative).

Notez, qu'il n'y a aucune incidence en ce qui concerne les ondes radio sur la santé. Le module radio fonctionne avec une pile. Elle n'émet que des ondes de très faible puissance, qui s'activent uniquement lors du passage du releveur avec son terminal. Cette campagne de mise en conformité et d'installation de cibles se déroulera progressivement sur plusieurs années sur toutes les communes du territoire.

Pensez à déclarer votre arrivée/votre départ via notre site internet seasy78.fr

Remplir le formulaire « souscrire un abonnement » ou « résilier un abonnement ». Vous pouvez également nous faire la demande par mail, courrier ou passer dans nos bureaux.



DES SCHÉMAS DIRECTEURS POUR ÉTABLIR UN PROGRAMME PLURIANNUEL DE TRAVAUX

Le schéma directeur d'assainissement est un document d'orientations en matière d'assainissement sur un territoire donné. Il couvre les problématiques liées aux eaux usées et aux eaux pluviales urbaines.

Il constitue un outil de gestion technique et économique pour les collectivités. Prévu par le Code Général des Collectivités Territoriales, sa réalisation s'impose aujourd'hui au syndicat : pour obtenir les subventions nécessaires à la réalisation des travaux, l'Agence de l'Eau Seine Normandie impose que le schéma directeur soit approuvé depuis moins de dix ans. Le schéma directeur permet de :

- **connaître** et comprendre le fonctionnement actuel des réseaux et stations d'épuration
- **déceler** et expliquer les anomalies de fonctionnement et d'en appréhender les impacts
- **évaluer** les problèmes liés aux eaux pluviales
- **appréhender** par diverses approches les travaux les mieux adaptés pour pallier ces dysfonctionnements
- **définir** un programme d'actions pluriannuel et hiérarchisé

· **définir** les zonages d'assainissements des eaux usées (collectif ou non collectif) et des eaux pluviales. L'élaboration du schéma directeur est aussi l'occasion de réaliser une cartographie précise des réseaux qui sont géoréférencés. Ces éléments sont intégrés dans le Système d'Information Géographique du *seasy* et constituent un outil précieux de gestion des ouvrages et équipements.

Les schémas directeurs d'assainissement de 4 communes déjà approuvés....

Les schémas directeurs sur le territoire des communes de Longvilliers, Orcemont, Orphin et Sonchamp ont été lancés en 2017.

L'arrêté conjoint du Président de la Communauté d'Agglomération de Rambouillet Territoires et du Président du Syndicat de l'Eau et de l'Assainissement du Sud Yvelines a prescrit en 2020 la mise à enquête publique du zonage de l'assainissement collectif / non collectif et pluvial sur le territoire des 4 communes.

Le rapport du commissaire enquêteur en date du 19 mars 2021 a donné un avis favorable aux projets de zonage des eaux usées et des eaux plu-

viales pour les communes de Longvilliers, Orcemont, Orphin et Sonchamp. Le comité syndical a donc approuvé le zonage de l'assainissement collectif / non collectif prévu sur le territoire des 4 communes, Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Rambouillet Territoires a également été amené pour ce qui le concerne à approuver le zonage assainissement collectif / assainissement non collectif et pluvial.

Les schémas directeurs de 11 communes sont en cours ...

La mise à jour des anciens schémas directeurs d'assainissement a été lancée en début d'année sur 10 des communes du *seasy* : Ablis, Allainville-aux-Bois, Boinville-le-Gaillard, La Celle-les-Bordes, Garancières-en-Beauce, Orsonville, Paray-Douaville, Ponthévrard, Prunay-en-Yvelines et St-Arnoult-en-Yvelines. Pour la commune de Clairefontaine-en-Yvelines, l'étude démarra début 2022 suite à la reprise de la compétence assainissement par le syndicat au 1^{er} janvier 2022.

Les bureaux d'études parcourent actuellement le territoire de ces communes.

EN BREF

→ **Un nouveau règlement pour les abonnés au service Eau Potable**

Vous pouvez consulter et télécharger ce document sur le site internet www.seasy78.fr. Celui-ci peut vous être envoyé par mail ou par voie postale, à votre demande.

→ **Organisme public, le SEASY dépend du Trésor Public pour la gestion de ses flux financiers (paiement et recouvrement).** La Trésorerie de Saint-Arnoult-en-Yvelines, à laquelle le syndicat était rattaché, a fermé ses portes le 1^{er} janvier 2022. Pour toute question relative au paiement de vos factures, il convient de vous rapprocher du Centre des Finances Publiques de Rambouillet – 13 bis rue Pasteur – 78514 RAMBOUILLET.

→ **La prochaine campagne de relève aura lieu durant les mois de mai et juin 2022.** Un calendrier précis de passage sur les communes sera prochainement consultable sur le site internet www.seasy78.fr. Seuls les abonnés qui n'ont pas encore de module de radio-relève et qui devront laisser accès à leur compteur, seront informés par un carton déposé dans leur boîte aux lettres.

ON RECRUTE

Pour information, le *seasy* recrute de nouveaux collaborateurs dans les différents services. Vous pouvez consulter les offres d'emplois sur le site : <http://www.seasy78.fr>, sur la page "NOUS RECRUTONS"